



Afpa



## **Titre Moniteur d'Atelier** **Informations sur les tests de Positionnement**

L'entrée en formation est déterminée par des tests de positionnement, qui permettent notamment de vérifier les pré-requis.

Les personnes qui seront admises en formation auront préalablement passé avec succès les 3 tests suivants :

- 1- Réaliser un écrit à partir d'une photographie illustrant une situation d'accompagnement et d'encadrement de travail avec une ou plusieurs personnes en situation de handicap d'une durée de 75 minutes. L'objectif de cet écrit est de vérifier les capacités rédactionnelles, de synthèse et d'argumentation du candidat.
- 2- Se positionner sur une autoévaluation en informatique/bureautique d'une durée de 30 minutes pour cerner les compétences en informatique que possède préalablement le candidat.
- 3- Participer à un entretien d'une durée de 30 minutes avec un formateur d'un des opérateurs ainsi que d'un professionnel ayant des connaissances dans le domaine du travail protégé. Cet entretien permettra d'évaluer le projet de formation, les motivations du candidat et sa compréhension de l'environnement professionnel. Les résultats des tests précédents seront évoqués au cours de cet échange.
- 4- Les personnes demandeurs d'emploi ainsi que les personnes en situation de reconversion professionnelle devront lors de cet entretien faire état de la réalisation en amont d'un stage de 15 jours minimum dans un établissement correspondant et/ou produire les éléments de preuve d'une expérience antérieure de 70 heures a minima.